

2024/064 DU 13 MARS 2024  
DECRET N° \_\_\_\_\_ DU \_\_\_\_\_

habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer, avec Banco Santander, branche de Hong-Kong, un Accord de Prêt d'un montant de 50 millions d'euros, soit environ 32,8 milliards de francs CFA, pour le financement partiel de la deuxième phase du projet d'extension au plan national du système intelligent de vidéosurveillance urbaine.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018,

**DECRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**- Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire est habilité, avec faculté de délégation, à signer avec Banco Santander, branche de Hong-Kong, un accord de Prêt d'un montant de 50 millions d'euros, soit environ 32,8 milliards de francs CFA, pour le financement partiel de la deuxième phase du projet d'extension, au plan national, du système intelligent de vidéosurveillance urbaine.

**ARTICLE 2.-** Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 13 MARS 2024

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

**PAUL BIYA**

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC  
SECRETARIAT GENERAL  
SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE  
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE  
COPIE CERTIFIEE CONFORME  
CERTIFIED TRUE COPY